



Envoyé en préfecture le 13/12/2022  
Reçu en préfecture le 13/12/2022  
Publié le **15 DEC. 2022**  
ID : 085-200061265-20221206-2022\_9\_05-DE

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE  
RIEZ

Centre Intercommunal  
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT  
GILLES CROIX DE  
VIE"

Siège :  
4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil  
d'administration : 29

Membres en exercice :  
29

Membres présents : 20

**DELIBERATION**  
**DL CIAS 2022-9-05**

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de :  
- la transmission en Sous-  
Préfecture le : **13 DEC. 2022**  
- la publication le : **15 DEC. 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du  
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

**Séance du 6 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni à 18h à la salle 1 du Siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

**Conseillers présents** : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Raphaël CHAUSSIN, François COURTIN, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Philippe ROUSSEAU, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

**Conseillers absents et excusés** : Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, André COQUELIN, Nelly HERROU, Nadine LECART, Jocelyne SERVADEI.

**Pouvoirs** : Maryse AUGUIN à Sabrina PROUTEAU, Christine BERNARD à Nicole ARCHAMBAUD, Mylène BLANCHARD à François COURTIN, François BLANCHET à Jean SOYER, Nelly HERROU à Philippe ROUSSEAU, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Nicole ARCHAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

**Création d'emplois non permanents pour  
accroissement saisonnier d'activité  
pour les vacances de fin d'année**

Centre Intercommunal d'Actions Sociales  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel cias@payssaintgilles.fr

Il est rappelé aux membres du Conseil d'Administration que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services

Considérant la nécessité de créer des besoins temporaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au sein des Accueils de Loisirs,

Il est donc demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la création de 5 emplois non permanents à temps complet d'Animateur au sein de l'Accueil de Loisirs de Saint Hilaire de Riez (ou stagiaire BAFA),

**Le Conseil d'Administration,**  
**Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.227-4 et suivants et R.227-1 et suivants,**

**Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.313-1 et L.332-23**

**Vu le BP 2022, Chapitre 12,**

**Considérant qu'il est nécessaire de recruter 5 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein de l'Accueil de Loisirs de Saint Hilaire de Riez,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : de créer 5 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité au sein de l'Accueil de Loisirs de Saint Hilaire de Riez :**

- Motif du recours à des agents contractuels : article L.332-23, 2° (accroissement saisonnier d'activité) du Code Général de la Fonction Publique,
- Temps de travail : temps complet,
- Nature des fonctions : Animateur ou stagiaire BAFA,
- Niveau de recrutement : Adjoint d'animation,
- Période du contrat n°1-2 : du 19 au 25 décembre 2022,
- Période du contrat n°3-4-5 : du 26 décembre 2022 au 2 janvier 2023,
- Niveau de rémunération : 1<sup>er</sup> échelon ;

**Article 2 : d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces recrutements ;**

**Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

**Givrand, le 9 décembre 2022,**  
**Le Vice-Président du CIAS,**

Signé électroniquement par : Jean  
Soyer  
Date de signature : 12/12/2022  
Qualité : CIAS Pays de Saint Gilles  
Vice-Président  
**Jean SOYER**

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 15 DEC. 2022

ID : 085-200061265-20221206-2022\_9\_05-DE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*